PLAN LOCAL D'URBANISME

DOMFRONT-EN-POIRAIE

Domfront – Rouellé – La Haute Chapelle

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Citadia Conseil
Even Conseil

Novembre 2019

Préambule

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est une pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est l'expression claire et accessible du projet communal à long terme. C'est la notion de Projet de Territoire qui est mise en avant. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est une pièce obligatoire du PLU. Il doit respecter les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme. Il est imposé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000. Son contenu a été complété par les lois Grenelle 1 et 2 en 2009 et 2010, puis par la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové en 2014.

L'article L.123-1-3 du Code de l'Urbanisme prévoit que : «*Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*»
Le PADD décrit les orientations de politique générale, adoptées par le conseil municipal et les outils dont elle souhaite se doter pour guider le développement de la ville dans les années à venir. Depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR, il doit également fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme expose que les PLU et donc le PADD, déterminent les conditions permettant d'assurer :
- l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et des paysages,
- la diversité des fonctions urbaines et rurales, et la mixité sociale dans l'habitat,
- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux.

Préambule

Le PADD n'est pas opposable aux tiers. Néanmoins, il s'impose au règlement (graphique et écrit) ainsi qu'aux orientations d'aménagement et de programmation du PLU, lesquels sont opposables aux tiers, qui doivent être établi en cohérence avec ce document.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Domfront-en-Poiraie est basé sur les conclusions d'un diagnostic territorial exposé dans le Rapport de Présentation.
C'est à partir de ces constats, des atouts et des faiblesses du territoire que sont proposés des objectifs de développement et de préservation de la commune

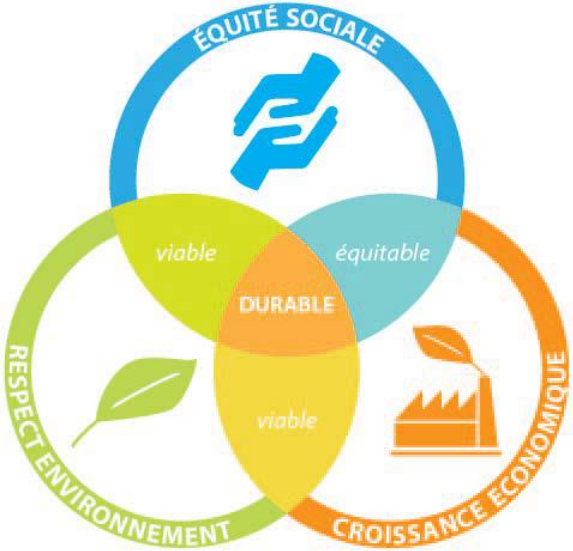

Préambule

Stratégie de la commune nouvelle

La commune de Domfront-en-Poiraie est dotée d'un PLU sur l'ancien territoire communal, approuvé en 2006. Les communes historiques de Rouellé et la Haute-Chapelle ne disposent pas de document d'urbanisme.

La commune nouvelle de Domfront-en-Poiraie a donc prescrit la révision du PLU le 13 Décembre 2016, dont les objectifs portés par la collectivité sont les suivants :

- Articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de mobilité ;
- Assurer une gestion économe de l'espace ;
- Favoriser la cohésion et la mixité sociale ;
- Préserver et valoriser l'environnement, notamment, les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages
- Préserver les activités agricoles et économiques, existantes et potentielles ;
- Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Contribuer à maîtriser la consommation d'énergie et favoriser la production énergétique en valorisant les énergies renouvelables ;
- Préserver la qualité de l'eau et économiser la ressource ;
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques
- Promouvoir une économie soutenable ;
- Assurer la gouvernance du projet ;
- La mise en valeur du patrimoine ;
- Le développement du tourisme ;
- Développer les zones d'activités économiques

Eléments de constat

Le bilan du développement de Domfront-en-Poiraie montre :

- Une baisse de la population de l'ordre de -0,9% par an entre 1999 et 2014
- Une population en voie de vieillissement (indice de jeunesse de 0.45) et un nombre de personnes par ménage à 1,9.
- Un patrimoine bâti et naturel remarquable, un SPR en cours d'élaboration
- Un taux de logements vacants préoccupants : 16% de logements vacants en 2016, une OPAH en phase opérationnelle
- Un réseau de mobilités douces et de chemins piétons bien équipé
- Une économie locale portée principalement la zone industrielle de Domfront
- 9 logements construits par an sur la période 2007-2017
- Une consommation d'espace de 14,6 ha entre 2006 et 2016 par le développement résidentiel dont 8ha dédiés à l'habitat et 6ha dédiés à l'économie
- Un potentiel de trame verte et bleue exceptionnel

Les fondements d'un projet de territoire ambitieux

La commune de Domfront-en-Poiraie porte des enjeux forts qui sont le socle de la révision du PLU, et qui sont intégrés au sein de l'ensemble des orientations retenues dans le présent PADD :

- **Développer l'offre en habitat en incitant la reconquête du bâti ancien et en favorisant les réhabilitations**
- **Développer des connexions entre le bourg de Rouellé, La Haute-Chapelle et Domfront**
- **Maintenir une vitalité dans le cœur du centre ville de Domfront : protection des commerces, extension des équipements, diversification des typologies d'habitat et développement du réseau de voies douces**
- **Concilier développement des énergies renouvelables et protection du patrimoine**
- **Poursuivre la valorisation du paysage et du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire**

3 axes thématiques

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Domfront-en-Poiraie est exprimé à partir d'un ensemble d'orientations générales couvrant l'ensemble des thématiques à aborder dans un PLU.
Ces orientations ont été définies à partir des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic et par les élus du territoire, à travers les ateliers PADD, les réunions organisées avec les techniciens et les partenaires institutionnels et les projets en cours sur le territoire. Elles se structurent également à partir du contexte législatif et des dispositions des documents supracommunaux.

Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, ces orientations se combinent avec pour objectif d'assurer un développement cohérent du territoire avec pour fil conducteur mixité, qualité urbaine, préservation de l'environnement et équilibre territorial.

Elles sont organisées en trois grands axes thématiques qui sont:

1 – Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité
2 – Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville
3 – Assurer une gestion durable du territoire

Il s'agit pour le territoire de Domfront-en-Poiraie de mettre en œuvre une **stratégie d'attractivité globale (résidentielle et économique) qui s'appuie sur la valorisation des atouts du territoire** (cadre de vie, patrimoine bâti et paysage, équipements de proximité, valorisation touristique,…) et qui permette **la satisfaction des différents besoins de développement dans un équilibre géographique entre emploi, habitat, commerces et services**.

Structuration du PADD

1 > Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

Promouvoir le territoire par un développement touristique
Soutenir et développer l'activité industrielle et artisanale
Protéger l'offre commerciale de proximité
Valoriser les déplacements doux
Protéger et diversifier les activités agricoles

2 > Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville

Renouer avec une évolution de la population positive
Mettre en œuvre une stratégie de reconquête urbaine volontariste
Proposer une offre d'habitat attractive et diversifiée
Valoriser le cadre de vie et les entrées de ville

3 > Assurer une gestion durable du territoire

Mettre en valeur la Trame Verte et Bleue
Garantir un développement respectueux de la richesse des paysages
Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables
Prendre en compte les risques et les nuisances

Ces axes ne fonctionnent pas isolément mais se répondent, sont interdépendants et s'articulent les uns aux autres.

AXE 1

Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

AXE 1 / Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

Le territoire de Domfront-en-Poiraie possède indéniablement des atouts liés qualités paysagères, patrimoniales et naturelles. La collectivité souhaite renforcer et valoriser ces attraits.

Il s'agit pour la commune de concilier développement économique et maitrise de la consommation d'espaces et assurer la complémentarité des activités situées dans les zones périphériques et celles du centre-ville, dans un contexte de besoin du déploiement industriel et artisanal.

Par ailleurs le positionnement géographique privilégié de la commune et notamment du bourg de Domfront (futur axe structurant de la déviation Sud Saint-Hilaire-du-Hacrouët/Alençon en 2021), et à la croisée de la Vélo Francette, la Véloscénie et le GR22, contribue à l'attractivité touristique autour de manifestations (Festival Les Médiévales, visites du Château...) que le projet du PADD entend renforcer.

A travers les orientations d'aménagement inscrites dans cet axe, la commune souhaite permettre le confortement et le développement des activités touristiques et économiques qui s'inscrit sur le long terme dans le cadre d'une politique volontariste d'amplification de l'attractivité territoriale.

La Cité Médiévale et le parc du Château, des sites touristiques à valoriser

La ZA du Bois Launay, espace économique structurant pour le territoire

AXE 1 / Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

OBJECTIF 1 : Enrichir l'offre touristique en s'appuyant sur le patrimoine

→ Offrir aux touristes un cadre de vie valorisant et un territoire accessible et attractif

→ Tirer parti de l'itinéraire de la Véloscénie et celui de la Vélo Francette pour valoriser durablement l'image du territoire

→ Permettre une diversification de l'hébergement touristique (hébergement insolite, gîte à la ferme, petits logements en cœur de bourg…)

→ Valoriser le site du Château dans le cadre d'un réaménagement paysager

→ Offrir les conditions de valorisation des rez-de-chaussée au sœur de la Cité Médiévale pour développer l'artisanat d'art

→ Etoffer l'offre touristique de pleine nature (accrobranche, agrotourisme…) et contribuer à développer par ce biais un tourisme vert sur l'ensemble du territoire, mieux réparti sur l'année et faisant l'objet de séjours plus longs

→ Mettre en réseau les différents sites en veillant à leur qualité et leur accessibilité (piétons, vélos, camping-cars)

Les Plus Beaux Détours de France
Depuis sa création en 1998, la ville de Domfront en Poiraie est membre des «Plus Beaux Détours de France».

Les Petites Cités de Caractère
Domfront en Poiraie est l'une des 8 communes labellisées de l'Orne, des villes dont l'authenticité s'appuie sur un solide patrimoine et qui s'engagent pour un meilleur accueil du public.

AXE 1 / Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

OBJECTIF 2 : Soutenir et développer l'activité industrielle et artisanale

→ Conforter la centralité économique, commerciale, artisanale, tertiaire et administrative du cœur de ville

→ Permettre le développement mesuré d'entreprises existantes isolées (sous réserve de justification particulière)

→ Promouvoir un principe de connexion des espaces économiques (maillage transports en commun, modes doux, intégration maillage vert et bleu…) et une qualité d'aménagement (espace public, insertion paysagère…)

→ Assurer la requalification du secteur économique du secteur de la Canjonnière (quartier Notre-Dame) en opérant une mutation des potentielles friches industrielles

→ Répondre aux besoins liés à l'attractivité économique : permettre le développement des entreprises existantes et l'accueil d'entreprises en délimitant **une réserve foncière de 10 ha maximum** à proximité directe de la Zone du Bois Launay

Domfront en Poiraie accueille près de 2300 emplois en 2015 et souhaite conserver ce ***dynamisme économique à l'échelle de son bassin de vie****. L'entreprise Fromagère de Domfront, groupe Lactalis, emploie 350 personnes et constitue une des plus importantes entreprises du département. Elle nécessite de se développer à moyen terme.* ***La zone du Bois Launay constitue la zone d'activité artisanale et industrielle structurante du territoire qu'il convient de conforter et de développer en appui du projet de déviation routière au Sud du bourg de Domfront.***

AXE 1 / Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

OBJECTIF 3 : Protéger l'offre commerciale de proximité

→ Garantir des perméabilités piétonnes et cyclables en direction des commerces et services existants

→ Rechercher le maintien d'une offre de proximité et la création d'une offre innovante, adaptée à la demande locale et aux nouveaux modes de consommation

→ Porter une attention particulière à l'identification de linéaires commerciaux pour ne pas bloquer la transformation d'usage des locaux commerciaux vacants

→ Limiter les possibilités d'implantation de commerces à l'extérieur de la centralité urbaine et particulièrement dans la zone d'activités

AXE 1 / Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

OBJECTIF 4 : Développer les déplacements doux vers les équipements, services et commerces

→ Poursuivre la mise en place des itinéraires cyclables entre les centre-bourgs de Rouellé, la Haute-Chapelle et Domfront dans un double objectif de favoriser les déplacements actifs quotidiens et ponctuels.

→ Poursuivre une politique volontariste de déplacements et de stationnement participant à la reconquête du centre-ville de Domfront

→ Favoriser le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables et piétons entre les principales polarités, les lieux de vie et les équipements, en garantissant la sécurité et la qualité d'usage

→ Encourager l'émergence de solutions alternatives à la voiture individuelle (transport à la demande, itinéraires modes doux, covoiturage…)

AXE 1 / Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité

OBJECTIF 5 : Protéger et diversifier les activités agricoles

→ Préserver les terres stratégiques pour le fonctionnement des exploitations, notamment les pâtures autour des sièges d'exploitations nécessaires à l'élevage et les terres à haute valeur agronomique

→ Valoriser les terres protégées par une labellisation (AOC/AOP Poiré Domfront, Calvados Domfrontais, Camembert…)

→ Accompagner la vie des exploitations
Les capacités d'extension des exploitations et de construction de nouveaux bâtiments aux abords des exploitations existantes doivent être préservées.

→ Encourager la diversification et la valorisation de l'agriculture
Les activités de diversification, dans le prolongement de l'activité agricole, doivent être encouragées dans un objectif de pérennité économique des exploitations et de valorisation du patrimoine bâti rural, fondateur d'une partie de l'identité du territoire.

→ Permettre l'exploitation des ressources locales
Poursuivre le développement d'une activité forestière et bocagère durable, favorisée notamment par l'utilisation des ressources locales (bois d'oeuvre, bois de construction, bois-énergie…) et en lien avec les autres activités liées à la forêt (loisirs, tourisme…).

AXE 2

Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville

AXE 2 / Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville

OBJECTIF 1 : Renouer avec une évolution de la population positive

Après une période de baisse de la population entre 1999 et 2016 (-0,9% par an), la commune souhaite accueillir une nouvelle population selon une tendance projetée de **0,2% par an**, soit une dynamique similaire à la tendance 1990-2010, ce qui représente **124 habitants supplémentaires à horizon 2030.**

→ Le PLU vise ainsi une production annuelle de l'ordre de 11 logements par an à horizon 2030.

Cet objectif prend en compte les besoins générés par l'apport démographique, ainsi que par le phénomène de desserrement des ménages (réduction du nombre de personnes par ménage) et de renouvellement du parc de logements.

Pour répondre à ces besoins, la collectivité souhaite miser d'une part sur la construction neuve, d'autre part, sur <u>des actions de requalification et valorisation du parc existant.</u>

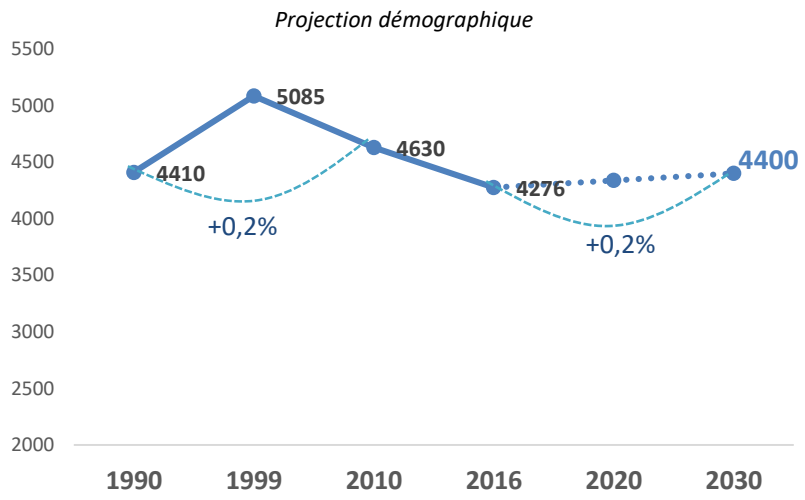

AXE 2 / Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville

OBJECTIF 2 : Mettre en œuvre une stratégie de reconquête urbaine volontariste permettant la production de logements de qualité

La collectivité souhaite inscrire un objectif volontariste : **sur le besoin de production de 110 logements à horizon 2030, au moins 30% de cette production doit correspondre à la réhabilitation du parc de logements vacants.** Cela passe par une stratégie d'intervention forte sur le centre-ville de Domfront, portant à la fois sur les dimensions énergétiques, accessibilité, confort, cadre de vie, et mobilisant l'ensemble des partenaires et parties prenantes pour une rénovation qualitative des logements.

Il s'agit de **valoriser l'image du territoire de Domfront et de faire du centre-ville un lieu d'habitat attractif et diversifié**. Pour cela, la collectivité se fixe comme ambition de :

→ **Poursuivre les actions de résorption de la vacance et de l'insalubrité, de requalification des îlots dégradés du centre-ville et de réhabilitation d'un grand nombre de logements**.
→ **Optimiser les espaces urbains existants** (friches, vacance, espaces libres interstitiels etc…) **pour développer une offre de logements attractive pour tous**
→ Proposer une diversité des typologies (formes d'habitat, taille…) et des statuts d'occupation pour répondre aux besoins des ménages, notamment des jeunes ménages avec enfants, et leur permettre ainsi de réaliser leurs parcours résidentiels sur Domfront

Besoin de 110 logements à horizon 2030

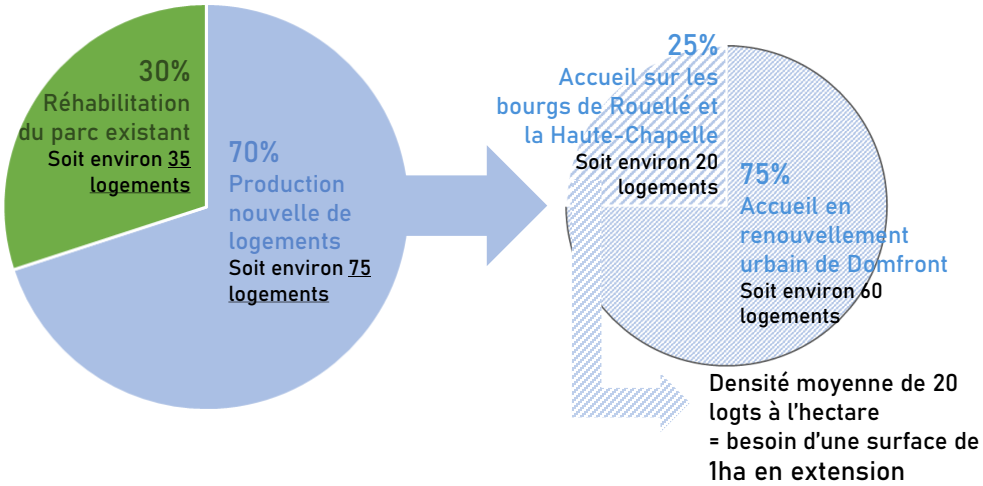

AXE 2 / Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville

OBJECTIF 2 : Mettre en œuvre une stratégie de reconquête urbaine volontariste permettant la production de logements de qualité

→ **Privilégier l'intensification urbaine et l'urbanisation des espaces interstitiels,** en activant les sites de projet, au travers d'un principe de densification douce du tissu urbain existant

→ Adapter l'objectif de densité aux secteurs selon la structure urbaine et le contexte (environnemental, paysager…) afin de viser une **densité moyenne de 20 logements à l'hectare**.

→ **Limiter les extensions urbaines et l'artificialisation des sols,** au travers de secteurs d'urbanisation adaptés aux besoins : le projet de développement de Domfront vise la « **zéro artificialisation nette** »

→ **Aboutir à un objectif de modération de la consommation d'espace**
Dans un objectif d'armature équilibrée à l'échelle des trois communes historiques, le projet vise à maintenir un développement maîtrisé et adapté au bourgs ruraux de La Haute-Chapelle et Rouellé en limitant les possibilités d'extension à 1 hectare (surface cumulée).
L'ambition de politique de renouvellement urbain corrélée à celle de la densité devra conduire au **respect de l'objectif fixé par le PLU en matière de modération de la consommation d'espace pour le développement de l'habitat, estimé à 1ha**. Pour rappel, entre 2006 et 2016, 8 ha d'espaces naturels ou agricoles ont été artificialisés par le développement résidentiel en périphérie des bourgs. Cela correspond à **un objectif de réduction de la consommation d'espace de 85% par rapport à la période passée.**

Les friches urbaines en centre-ville de Domfront, secteurs prioritaires pour un développement résidentiel en renouvellement urbain

Rouellé, La Haute-Chapelle, des bourgs ruraux préservés dont le développement maîtrisé devra minimiser l'impact sur le paysage

AXE 2 / Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville

OBJECTIF 3 : Proposer une offre d'habitat attractive et diversifiée

→ Compléter le parc de logement par une offre tournée vers le grand âge en veillant à intégrer ces logements au cœur de la ville et non dans des secteurs enclavés afin de permettre une mixité générationnelle.

→ Répondre aux différents parcours résidentiels en prévoyant un pourcentage de logements sociaux dans certains secteurs de projets proches des services de centre-ville

→ Réduire la part de production de logement individuel dans les nouvelles opérations en **privilégiant une diversité de la taille des logements, adaptés à la diversité des types de ménages** (produits familiaux mais également logements de petite taille) en veillant à **conserver l'identité de chaque commune.**

→ La densité de 20 logements à l'hectare est entendue à l'échelle de la commune. En fonction des opérations (taille, localisation, topographie), une orientation d'aménagement ou le règlement d'urbanisme préciseront la densité à respecter.

→ Les orientations d'aménagement et de programmation, relatives aux zones à urbaniser à vocation d'habitat devront justifier d'une certaine **recherche de mixité dans l'offre de logements, particulièrement en renouvellement du centre-ville domfrontais.**

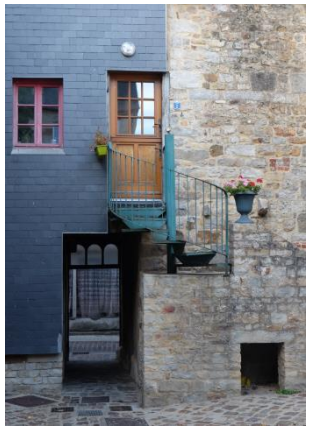

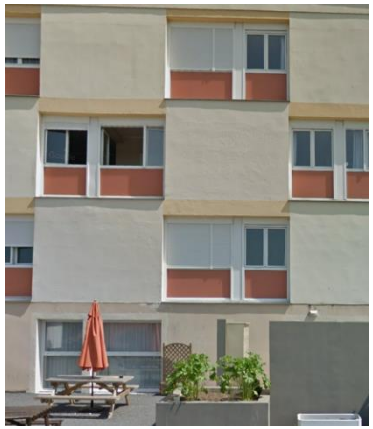

La volonté d'accueillir et de fidéliser les actifs et les familles sur le territoire communal nécessite de développer des typologies attractives dans les nouveaux projets (logements individualisés, maisons de ville, espaces extérieurs,...) au travers de formats intermédiaires et d'une diversité des formes urbaines.

AXE 2 / Accueillir de nouveaux habitants en renouvelant le centre-ville

OBJECTIF 4 : Valoriser le cadre de vie et les entrées de ville

→ Assurer une diversité et une qualité des espaces publics en lien avec l'histoire de la ville et de ses tracés. Il s'agit de poursuivre la dynamique de requalification des rues en cours en s'adaptant aux spécificités de la trame viaire et des morphologies bâties

→ Poursuivre la requalification du cœur de ville en promouvant des espaces publics et des projets urbains de qualité tel que le réaménagement de la Place du G.de Gaulle, ainsi que la requalification de la rue Joffe en entrée de ville et la rue Notre-Dame.

→ Veiller à la qualité des constructions et des aménagements en entrée de chaque espace urbanisé

→ Travailler la qualité urbaine et paysagère des entrées de ville comme des portes d'entrée et de sortie de Domfront-en-Poiraie (effet vitrine)

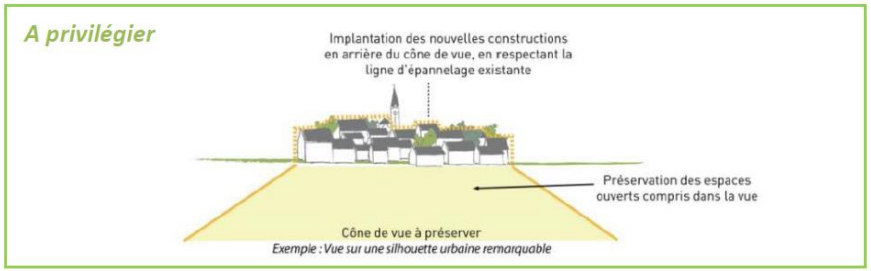

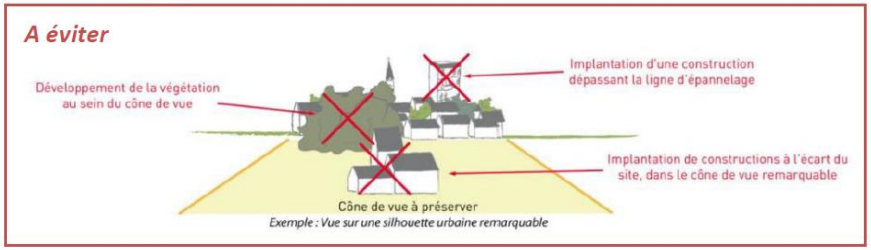

AXE 3

Assurer une gestion durable du territoire

AXE 3 / Assurer une gestion durable du territoire

OBJECTIF 1 : Mettre en valeur la trame verte et bleue

→ **Assurer le maintien de la biodiversité du territoire et de l'écrin forestier**
→ **Maintenir la fonction de corridor écologique des espaces boisés du territoire**
→ **Préserver les espaces naturels principaux :** Sites Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Espace Naturel Sensible, ZNIEFF

→ Conserver les **continuités boisées** et les réseaux de haies identifiés sur le territoire ainsi que les milieux aquatiques (Vallée de l'Egrenne et de la Varenne…) entre les réservoirs de biodiversité par des protections adaptées.

→ Inciter à la **gestion, à l'entretien et à la reconstitution du bocage** en identifiant des haies et des vergers de hautes-tiges qui présente un intérêt pour le paysage, la biodiversité et/ou les fonctions antiérosives.

→ Prendre en compte la Charte du PNR Normandie Maine en intégrant les mesures qui concernent spécifiquement le territoire de Domfront en Poiraie

AXE 3 / Assurer une gestion durable du territoire

OBJECTIF 2 : Garantir un développement respectueux de la richesse des paysages

La protection et la mise en valeur du patrimoine architectural médiéval, richesse et vitrine de la cité, constituent à travers les zones de protection des sites patrimoniaux remarquables une préoccupation constante qui contribue très largement à l'attractivité touristique du territoire de Domfront-en-Poiraie.

→ Veiller à la **conservation et à la valorisation** du patrimoine architectural

→ Veiller à la **qualité des interventions sur les bâtiments recensés au Site Patrimonial Remarquable** pour éviter tout risque de banalisation ou d'appauvrissement d'un secteur par des restaurations trop simplificatrices ou inadaptées

→ Conserver les édifices d'origine rurales composant le bâti vernaculaire (hameaux, fermes), les édifices culturels et le petit patrimoine non bâti (croix…)

→ Maintenir les vues emblématiques :

- Conserver les **points de vue avec des perceptions lointaines** sur l'ensemble du territoire. Les points de vue les plus caractéristiques sont situés autour du Site Patrimoniale Remarquable de Domfront. Ils seront considérés comme patrimoniaux et ne devront pas être altérés dans la mesure du possible.
- Inciter au **respect de la préservation des perspectives** et des axes de vue sur les immeubles du patrimoine

AXE 3 / Assurer une gestion durable du territoire

OBJECTIF 3 : Promouvoir les économies d'énergie, les énergies renouvelables et l'habitat durable

→ Permettre l'installation de **moyens de productions d'énergies renouvelables** compatibles avec la sensibilité paysagère et environnementale des sites qui les accueillent
→ Adopter des typologies urbaines **faiblement consommatrices d'énergies**
→ Promouvoir un urbanisme de projet avec un habitat **économe en eau** (gestion des eaux pluviales à l'échelle de chaque opération de façon à compenser l'imperméabilisation liée à l'urbanisation…) et une gestion économe des espaces publics
→ Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets et encourager aux **économies d'énergie** (réseaux de chaleur collectif…)
→ Permettre l'utilisation de **matériaux biosourcés** (bois, paille…)

OBJECTIF 4 : Prendre en compte les risques et les nuisances

→ Anticiper les risques d'îlot de chaleur en facilitant les aménagements architecturaux et naturels limitant ces nuisances
→ Prendre en compte les **risques naturels**, et tout particulièrement le risque inondation, pour limiter l'exposition et l'aggravation du risque.
→ Prendre en compte du risque de l'aléa retrait gonflement des argiles au regard du changement climatique
→ Maitriser le risque éboulements/chutes de blocs au niveau des sites géologiques remarquables afin de limiter le risque sur les populations locales ou les touristes
→ Prendre en compte les nuisances, notamment les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport dans les projets d'aménagement.
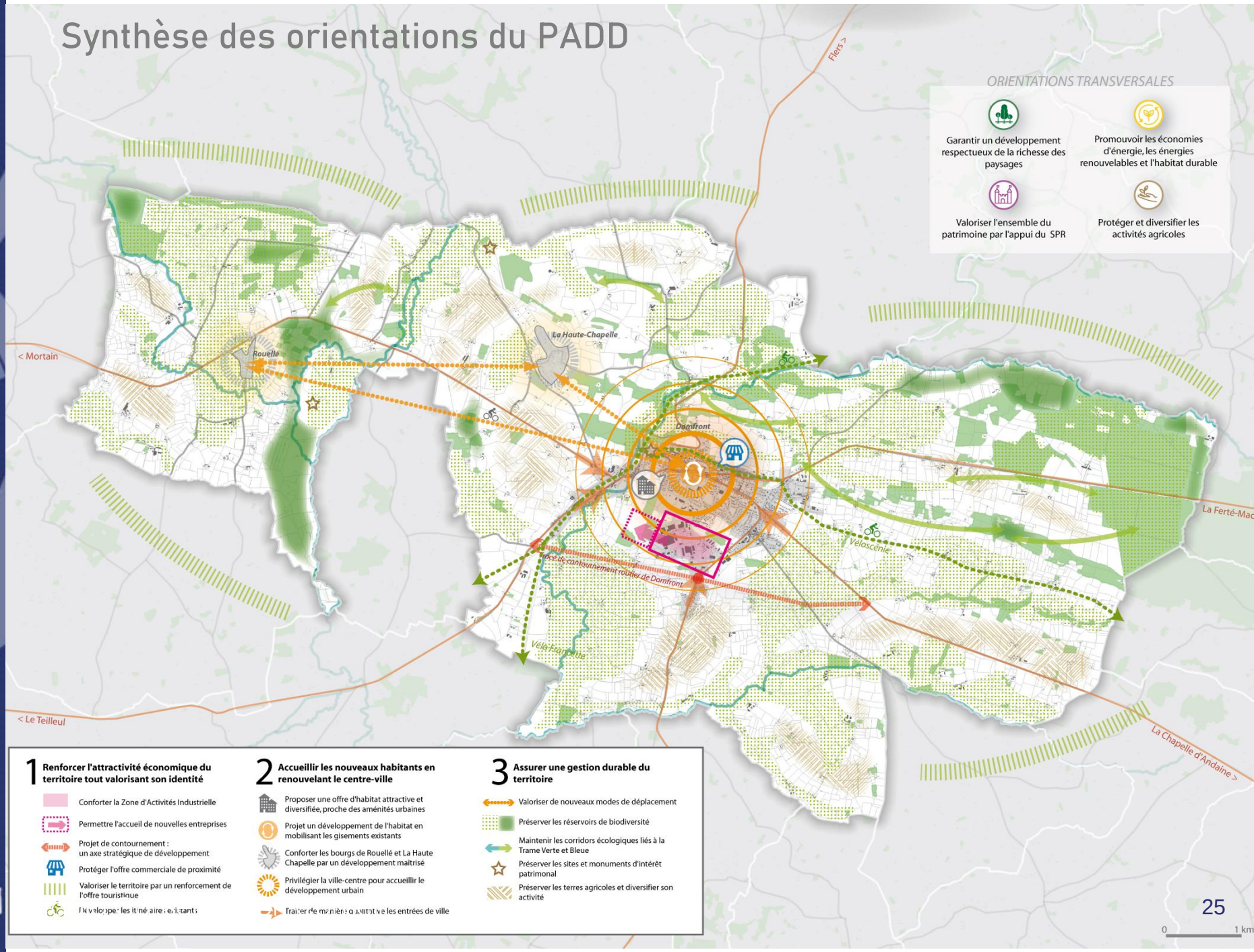
Synthèse des orientations du PADD